

L'éducation populaire : la redéployer pour enrichir l'offre de la FGA

Atelier d'appropriation et d'échange
réalisé dans le cadre du
Colloque 2017 CPFGE-TRÉAQFP

Jean Rousseau, coordonnateur de la CEAFC du Conseil
Maxime Steve Bégin, professionnel de recherche au Conseil

4 mai 2017

depuis
1964

Conseil supérieur
de l'éducation

Québec 

À propos du Conseil supérieur de l'éducation

- Organisme public créé en 1964
- Indépendant du Ministère
- Conseille les ministres en éducation
- Table du Conseil / commissions / permanence
- Avis : état de situation / enjeux / recommandations

Cadre des travaux sur l'éducation populaire

Le choix du thème

Les objectifs du Conseil

- Mieux comprendre, mettre en lumière et promouvoir le champ de l'éducation populaire comme ensemble de pratiques éducatives légitimes
- Mettre en relief la contribution de l'éducation populaire pour concrétiser une perspective d'éducation tout au long et au large de la vie

Une exploration du champ de l'éducation populaire

Bref survol de l'histoire de l'éducation populaire

- **Du tournant du XX^e siècle jusqu'au tournant des années 1960** : période où elle constitue la principale forme d'éducation des adultes
- **Des années 1960 jusqu'au années 1980** : période de développement, de reconnaissance et d'institutionnalisation
- **Des années 1980 jusqu'au tournant des années 2000** : période marquée par le désengagement de l'État et par les luttes du mouvement d'action communautaire autonome
- **Des années 2000 jusqu'à aujourd'hui** : période marquée par une reconnaissance gouvernementale limitée et une visibilité réduite

Une définition opérationnelle de ce qu'est l'éducation populaire aujourd'hui

« L'éducation populaire est un **processus d'apprentissage interactif et collectif** pouvant prendre diverses formes en réponse à des besoins variés ancrés dans différentes sphères de la vie adulte. Elle permet à des acteurs sociaux individuels ou collectifs de **développer leur capacité à agir** de façon autonome, à faire respecter leurs droits, à exercer les rôles qu'ils se donnent, à assurer leur propre développement et à participer à celui de leurs milieux de vie. »

L'apport de l'éducation populaire pour les adultes et pour le Québec

- Répondre à des besoins éducatifs issus du « large » de la vie
- Concrétiser le droit des adultes à l'éducation, notamment en accroissant son accès
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté et le renforcement du caractère démocratique du Québec
- Soutenir le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif
- Maintenir et développer les compétences en littératie des adultes

Quelques exemples de démarches en éducation populaire

- Une démarche de revendication pour l'obtention d'un tarif alpha dans le transport en commun
- Le développement du pouvoir d'agir dans la société par des formations adaptées dans les commissions scolaires

Les milieux explorés par le Conseil

L'ÉP en milieu institutionnel

- Dans les commissions scolaires
- Dans les cégeps

L'ÉP en milieu non institutionnel

- Dans les organismes d'action communautaire autonome
- Dans les organisations syndicales

Des pratiques visant le soutien de démarches d'éducation populaire

- Plusieurs milieux à l'œuvre (ex. : cégeps, universités, regroupements d'organismes d'action communautaire autonome, organismes communautaires autonomes de formation)

Les défis de l'éducation populaire

Deux défis transversaux

- Faire valoir la légitimité et la pertinence de l'éducation populaire pour répondre à certains besoins éducatifs
- Maintenir et améliorer la qualité des pratiques éducatives : des conditions préalables à revoir et des mesures de soutien à développer

Un défi sectoriel pour les commissions scolaires

- Élargir la possibilité pour les adultes de développer leur pouvoir d’agir individuel et collectif, leur capacité à assumer leurs différents rôles sociaux et leur aptitude à s’adapter à la société

L’état de situation

- Un régime pédagogique et un financement qui ne permettent pas de répondre à divers besoins des adultes par l’éducation populaire
 - L’évolution du cadre des *services d’éducation populaire*
 - *Instruction 1990-1991*
 - *Régime pédagogique en vigueur*
 - *Financement des services*

➤ ***Instruction 1990-1991***

- « Les services d'éducation populaire ont pour but de permettre à l'adulte ou à des groupes d'adultes de mieux prendre en charge leur situation de vie et de collaborer au développement social, économique et culturel de leur milieu. »

➤ ***Régime pédagogique en vigueur***

- « Les services d'éducation populaire sont ceux qui sont liés au développement intellectuel, social et culturel de l'adulte ou d'un groupe d'adultes, ainsi qu'à la réalisation de projets communautaires.
- Les services ont pour objet de promouvoir l'acquisition de connaissances ainsi que le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportements axés sur la situation de vie des adultes, des groupes et des communautés. »

L'état de situation (suite)

- Un régime pédagogique et un financement qui ne permettent pas de répondre à divers besoins des adultes par l'éducation populaire
 - L'évolution du cadre des services d'éducation populaire
 - Une formation générale repensée qui ne rejoint pas les personnes visées
- Le recours à d'autres services de la FGA à des fins d'éducation populaire
 - Un constat : manque de marge de manœuvre pour répondre à certains besoins des adultes

Les orientations et les recommandations formulées

Orientation 1

Engager le Québec dans une perspective d'éducation élargie à laquelle l'éducation populaire contribue pour le mieux-être des adultes

Des recommandations visant :

- l'adoption d'une perspective éducative soutenant la reconnaissance de l'éducation populaire
- à assurer une meilleure visibilité à l'éducation populaire

Orientation 2

Consolider et accroître la place de l'éducation populaire comme moyen de soutenir le développement du pouvoir d'agir des adultes et de leur capacité à jouer leurs différents rôles

Des conditions à réunir :

- Susciter et soutenir l'expression de la demande éducative
- Intensifier les collaborations en éducation populaire pour mieux répondre aux besoins des adultes

Orientation 2

Recommandation 7

Dans les commissions scolaires, revoir les modalités d'encadrement propres aux services d'éducation populaire et se donner les moyens de leur mise en œuvre

Le Conseil recommande au ministre de :

- revoir le libellé des services d'éducation populaire
- créer une enveloppe dédiée (4 usages)
 - accroître l'accessibilité
 - déployer des pratiques d'EP aux formes diverses
 - soutenir des collaborations avec des organismes communautaires
 - établir les besoins et susciter la demande éducative

Les SARCA sont également conviés à analyser leur stratégies afin de joindre les adultes visés

Orientation 3

Pérenniser et enrichir les moyens d'une
éducation populaire de qualité

Des recommandations visant à :

- soutenir la formation des intervenantes et des intervenants
- développer une fonction d'observatoire des pratiques d'éducation populaire et accroître la recherche portant sur ces pratiques

Période d'échanges

Pour nous joindre :

jean.rousseau@cse.gouv.qc.ca

maxime-steve.begin@cse.gouv.qc.ca



CENTRE
D'ALPHABÉTISATION
DE VILLERAY

LA JARNIGOINE



FTQ



UQÀM | Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

RÉPAC-03-12



L'ÉCOLE DANS LA RUE



Automne 2014/Printemps 2015

ACTIVITÉS
D'ÉDUCATION POPULAIRE
CREP JOUR | SOIR

 L'ASSOCIATION PULMONAIRE^{MD}
Québec

Conseil supérieur
de l'éducation
Québec 